



Note de Présentation

Compte Financier Unique 2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

INTRODUCTION

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT prévoit l'obligation, pour l'ensemble des collectivités, de joindre au Compte Financier Unique, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique fusionne le compte de gestion du Comptable Public et le compte administratif de l'Ordonnateur dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (Restes à réaliser)

Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget voté (primitif et décision modificative) des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections :

- La section d'exploitation qui concerne la gestion courante de la collectivité ;
- La section d'investissement qui retrace les opérations structurantes annuelles ou quelquefois pluriannuelles – Elle modifie le patrimoine de la collectivité ;

Contrairement au Budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le Compte financier unique retrace les mouvements effectués, faisant ressortir les résultats.

Le CFU constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 Juin de l'année N + 1.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

BALANCE GENERALE DU COMPTE FINANCIER 2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
Crédits d'exploitation exécutés au titre de l'exercice		1 297 597,89 €	1 195 613,44 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	920 331,29 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 297 597,89 €	2 115 944,73 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement exécutés au titre de l'exercice		914 395,26 €	1 016 755,30 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	1 184 065,18 €	1 448 863,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	248 145,43 €	- €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 346 605,87 €	2 465 618,30 €
TOTAL DU COMPTE FINANCIER		3 644 203,76 €	4 581 563,03 €

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 1 297 597,89 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en six rubriques principales :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : 748 556,36 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du service, notamment :
 - Achat d'eau pour les communes de Veneux les Sablons, La Genevraye, Nonville et Treuzy Levelay ;
 - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
 - Etudes et missions pour le suivi des DSP et le futur mode de gestion du service ;
 - Analyses du manganèse ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 271 814,98 €
→ Les missions du SIDEAU sont assurées par le personnel du SIDASS Moret Seine et Loing et de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
→ Participation aux communes de Treuzy Levelay et Villemer pour la gestion du service en régie
- Atténuations de produits – Chapitre 014 : 19 075,00 €
→ Reversement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie de la redevance pour la pollution de l'eau de l'année 2024 perçues par les communes de Treuzy Levelay et Villemer.
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 26 145,62 €
→ Indemnités des élus ;
→ Participation aux frais de gestion mutualisés avec la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 15 076,43 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2025 : 2,72 %)
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 1 040,25 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 215 889,25 € ;
- Le virement vers la section d'investissement permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 2 115 944,73 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 1 044 005,94 €

→ Ce chapitre constate la redevance perçue par le SIDEAU pour le financement de ces opérations

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du SIDEAU, la rémunération du Syndicat (délibération de décembre 2016 reconduite par le comité du 11 Décembre 2024) se décompose comme suit :

- ◆ Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle (abonnement) à 15,15 € HT annuel ;
- ◆ Redevance perçue en 2025 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 616 668,10 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Eau de Veneux, la rémunération du Syndicat est fixée en 2025 comme suit :

- ◆ Part variable à 1,2817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle (abonnement) à 0 € HT ;
- ◆ Redevance perçue en 2025 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 287 784,29 € ;

Dans le cadre de l'adhésion des nouvelles communes au 1^{er} Janvier 2025, les redevances perçues sont :

- ◆ Commune de Nonville – Contrat DSP auprès de la SAUR : 55 852,69 € ;
- ◆ Commune de Treuzy Levelay – Régie communale : 76 536,28 € ;

Perception de la redevance de l'Agence de l'Eau pour la performance du réseau : 7 164,58 €

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 116 910,28 €

→ Frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP : 28 324,43 €

→ Transfert des résultats de clôture des budgets des nouvelles communes :

- ◆ Commune de Nonville : 10 857,79 € ;
- ◆ Commune de Treuzy Levelay : 46 675,94 € ;
- ◆ Commune de Villemer : 31 051,36 € ;

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 34 697,22 €

→ Amortissement des subventions d'équipement

- Reprise du résultat antérieur - excédent – R002 : 920 331,29 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2025	CA 2025
Charges à caractère général	1 086 039,00 €	748 556,36 €
Charges de personnel	319 656,00 €	271 814,98 €
Atténuation de produits	28 740,00 €	19 075,00 €
Autres charges de gestion courante	26 700,00 €	26 145,62 €
Charges financières	21 640,00 €	15 076,43 €
Charges spécifiques et dotations	21 040,00 €	1 040,25 €
Dépenses imprévues	7 702,00 €	0 €
Dépenses réelles	1 511 517,00 €	1 081 708,64 €
Dépenses d'ordre	245 820,00 €	215 889,25 €
Virement à la section d'investissement	420 000,00 €	0 €
Dépenses d'exploitation	2 177 337,00 €	1 297 597,89 €

Recettes d'exploitation	Crédits 2025	CA 2025
Produit des services	1 105 800,00 €	1 044 005,94 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	27 800,00 €	28 324,43 €
Produits spécifiques	88 593,71 €	88 585,85 €
Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
Recettes réelles	1 222 193,71 €	1 160 916,22 €
Recettes d'ordre	34 812,00 €	34 697,22 €
Excédent N – 1 reporté	920 331,29 €	920 331,29 €
Recettes d'exploitation	2 177 337,00 €	2 115 944,73 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

	Crédits 2025	CA 2025
Dépenses réelles	1 511 517,00 €	1 081 708,64 €
Recettes réelles	1 222 193,71 €	1 160 916,22 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	- 267 683,29 €	94 284,01 €
Epargne Brute (CAF Brute)	- 289 323,29 €	79 207,58 €
Remboursement du capital	124 150,00 €	121 050,68 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 413 473,29 €	- 41 843,10 €
Encours de dette au 31 Décembre	1 373 176 €	1 373 176,40 €
Capacité de désendettement en année	- 4,75	17,34

	Crédits 2025	CA 2025
Dépenses réelles d'exploitation / population	70,10 €	50,17 €
Recettes réelles d'exploitation / population	56,69 €	53,84 €
Dépenses d'équipement brut / population	140,30 €	90,10 €
Encours de dette 31 Décembre / population	63,69 €	69,69 €
Encours de dette 31 Décembre / recettes réelles	112,35 %	118,28 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	21,15 %	25,13 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	247,51 %	167,34 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	133,83 %	103,60 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 914 395,26 € + RAR 2025 : 1 184 065,18 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 21 et 23 : 758 647,36 € + RAR 2025 : 1 184 065,18 €

UTF 1 – MORET SUR LOING / SAINT MAMMES

- ⇒ MORET – Réhabilitation du Château d'eau Gros Bois : 256 519,29 € & RAR : 626 479,75 €
- ⇒ MORET – Chemisage du branchement de décharge Rue de Gros Bois et de la Croix Rouge : 32 600 €
- ⇒ MORET – Création de purge sur le réseau pour le nettoyage du manganèse : 163 039,41 €
- ⇒ SAINT MAMMES – Création de purge sur le réseau pour le nettoyage du manganèse : 73 651,54 €

UTF 2 – MONTIGNY SUR LOING

- ⇒ Site Chardonnière – Aire d'alimentation des captages – Etude : 43 286,68 €
- ⇒ Site Chardonnière – Mise en conformité : 138 554,76 € & RAR : 16 335,98 €

UTF 3 – ECUELLES

- ⇒ Aire d'alimentation des captages – La Vallée aux Loups – Etude : 9 044,97 €
- ⇒ Travaux de chemisage de la conduite de décharge du forage : 29 895 €

UTF 4 – NONVILLE

- ⇒ Renforcement du réseau – Route de Montereau – RAR : 99 552,79 €

UTF 5 – VENEUX

- ⇒ Chemin de la Passerelle – Route de Bourgogne – Création d'une antenne : 12 055,71 €
- ⇒ Renforcement des réseaux – Avenant 4 de la DSP – RAR : 282 743,05 €
- ⇒ Renouvellement de branchements en plomb dans diverses Rues – RAR : 102 426,06 €
- ⇒ Mise en place de débitmètres – Rue du Vieux Port, Bois Prieur et Route de Bourgogne – RAR : 56 527,55 €

- Emprunts – Chapitre 16 : 121 050,68 €
 - Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau
 - L'encours de dette au 31 Décembre 2025 s'élève à 573 176 € + Emprunt CDC : 800 000 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 34 697,22 €
→ Amortissement des subventions d'équipement
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 248 145,43 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705566-20260630-DL20260632-BF

2. Recettes d'Investissement : 1 016 755,30 € + RAR 2025 : 1 448 863 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 146 300 € & RAR 2025 : 648 863 €

Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- AAC MLO Ecuelles – La Vallée aux Loups – Phase 1 : 22 157 € & RAR : 5 539 €
- AAC Montigny sur Loing – La Chardonnière – Phase 1 : 33 126 € et RAR : 8 281 €
- Montigny sur Loing – Mise en conformité La Chardonnière – Acompte : 91 017 €
- Moret sur Loing – Réhabilitation du Forage F4 – Roussigny – RAR : 251 983 €
- Moret sur Loing – Réhabilitation du Château d'Eau Gros Bois – RAR : 383 060 €

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 – RAR : 800 000 €

→ Un emprunt de 800 000 € a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de Réhabilitation du Château d'Eau Gros Bois

- Dotations et réserves – Chapitre 10 : 654 566,05 €

→ Couverture du déficit de l'exercice 2024 : 239 919 €

→ Transfert des résultats de clôture des budgets des nouvelles communes :

- ◆ Commune de Nonville : 152 168,02 € ;
- ◆ Commune de Treuzy Levelay : 18 160,01 € ;
- ◆ Commune de Villemer : 244 319,02 € ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 215 889,25 €

→ Le virement de la section d'exploitation permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat

Ces dotations assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;